

	INFORMATION N°13
	DESTINATAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> • Membres du Comité Directeur • Clubs du CD27 • Site Comité
<p>La note de la FFBB parue le jeudi 13 janvier 2022, stipule :</p> <p><i>« Le Règlement Covid-19, dans sa nouvelle version, prévoit dans son Chapitre Premier « Rencontres non jouées pour les Championnats » :</i></p> <p><i>1. Une procédure de demande de report à priori Conditions cumulatives pour l'examen de cette demande :</i></p> <p><i>Au moins 3 joueurs testés positifs à la Covid-19 ou cas contact n'ayant pas de schéma vaccinal complet placés à l'isolement ;</i></p> <p><i>Ces 3 joueurs ont à minima joué 5 rencontres avec l'équipe concernée par la demande de report depuis le début de saison 2021/2022 ;</i></p> <p><i>La demande de report intervient avant 14h le jour précédant la rencontre. La Commission 5x5 traitera la demande de report en prenant en compte toutes les pièces médicales justificatives (résultat positif à un test de dépistage, déclaration de cas contact etc.).</i></p> <p>Après mûre réflexion, le Comité a décidé d'assouplir cette règle, à savoir :</p> <p>Nous abaissons à 2 le seuil de 3 joueurs testés positifs à la Covid-19 ou cas contact n'ayant pas de schéma vaccinal complet placés à l'isolement.</p> <p>Ne seront pas considérés comme cas contact : les joueurs au schéma vaccinal complet sauf si contactés par l'ARS (avec justificatif à l'appui).</p> <p>Sportivement,</p>	
14 janvier 2022	SIGNATAIRE
	P. HENRY – Président du Comité